

COMMUNE DE SERRIGNY EN BRESSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DU 09 DECEMBRE 2025

A R R E T E 12/2025

OBJET : ARRETE CIRCULATION – BRANCHEMENT EAU POTABLE – EARL LA FERME DU PETIT VELARD – SERRIGNY EN BRESSE

Nous, Maire de la commune de SERRIGNY EN BRESSE,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande d'intention de commencement de travaux sur la commune de SERRIGNY EN BRESSE déposée par SAUR TLE SBPB concernant les travaux de branchement d'eau potable « la Chemin du Petit Velard » - EARL La Ferme du Petit Velard.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique,

Vu l'intérêt général,

ARRETONS

Article 1 : les travaux de branchement « la Chemin du Petit Velard », EARL la Ferme du Petit Velard, débuteront le 22 Décembre 2025 et, pendant toute la durée des travaux il sera nécessaire de réglementer la circulation.

Article 2 : la circulation sera réduite à une voie et régulée par alternat « manuellement » pour permettre le bon déroulement des travaux. La signalisation sera mise en place, entretenue et adaptée aux conditions de circulation imposées sur le chantier par SAUR TLE SBPB.

Article 3 : les dépassements seront interdits sur l'emprise du chantier.

Le stationnement sera interdit sur l'emprise de la zone de travaux exceptés pour les véhicules affectés au chantier.

Article 4 : le présent arrêté sera affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier.

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Gendarmerie de St Germain du Bois
- Centre de Secours et d'Incendie de St Martin en Bresse
- SAMU 71
- SAUR TLE SBPB.

Fait à SERRIGNY EN BRESSE, le 09 Décembre 2025

Le Maire,
S. ROSSIGNOL



Date de publication
12 Décembre 2025